



Nort-sur-Erdre



**Zonage d'assainissement
des eaux pluviales**

- Légende**
- Collecteurs-EP existants
 - zones humides identifiées au PLUI
 - BV saturé hydrauliquement : Mesures définies au § 3.4.2 de la notice
 - BV non saturé hydrauliquement : Mesures définies au § 3.4.1 de la notice
 - Ouvrages de gestion projetés zone Au
 - Zonage PLUI
 - Zone d'urbanisation future

Règles de gestion des eaux pluviales:

Dans les bassins versants non saturés hydrauliquement:

Zone	Coefficient d'impénétrabilité relativement au sol
Ua	100%
Ua	90%
Ubs	25%
Ubs	20%
AU (zones futures)	80%
Uf	100%
(en l'absence d'urbanisation)	100%

En dehors de ces zones, il n'est pas proposé de mesure de gestion des eaux pluviales.



Novembre 2018
WAMH071EUG

